



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

**OBJET : 16-6 - IMPASSE DES JANINS  
- TERRAIN A BATIR CADASTRE DO  
286/287 - CESSION PAR APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE - DESIGNATION  
DES MEMBRES D'UNE COMMISSION AD  
HOC //**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1205/15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO

M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET

M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS

Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-6 - IMPASSE DES JANINS - TERRAIN A BATIR CADASTRE DO 286/287 - CESSIION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES D'UNE COMMISSION AD HOC

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

En 2007, la Commune a mis en œuvre et finalisé une procédure de biens vacants et sans maîtres concernant un terrain cadastré DO n°57, sis impasse des Janins, à proximité immédiate du vallon de Laval. Il n'est accessible que par un ponceau très étroit dont la solidité ne permet pas le passage de véhicules lourds. Cette propriété a donc intégré le domaine privé communal.

En bordure dudit vallon de Laval, au droit de la propriété devenue communale, les services municipaux ont réalisé en 2006 un mur de soutènement pour faire cesser le risque permanent de glissement de talus. A cet effet, compte tenu, des contraintes liées à l'entretien, il a été jugé préférable de conserver cette emprise. La propriété communale a donc fait l'objet d'une division parcellaire.

Le surplus, à savoir une partie du chemin d'accès desservant les propriétés en amont, pour 113 m<sup>2</sup> et nouvellement cadastrée DO n°286 et un terrain en friche comportant une ruine d'une contenance de 768 m<sup>2</sup> cadastré DO n°287, ne présente aujourd'hui aucun intérêt pour notre collectivité.

Ce surplus, ainsi défini, permettrait la réalisation d'un petit collectif ou deux maisons individuelles tout en conservant le droit de passage aux propriétés situées en amont. La première solution apparaît comme étant difficile à mettre en œuvre compte tenu de l'accessibilité très étroite sus-décrite.

Après consultation de France Domaine en date du 10 février 2015, ce terrain peut être proposé à la vente par appel public à la concurrence au prix de 540 000 euros.

Un cahier des charges précisant les modalités de l'offre ainsi qu'une publicité dans un quotidien local, un envoi massif aux agences immobilières, promoteurs, personnes ayant manifestées de l'intérêt pour les ventes communales, un affichage en Mairie et sur site seront réalisés.

La campagne de valorisation du bien immobilier s'effectuera sur une période d'environ 3 mois, courant de l'année 2015. En cas de procédure infructueuse, une nouvelle période de mise en vente sera réalisée, dans les mêmes conditions que décrites dans la présente délibération, sans qu'il soit besoin de délibérer à nouveau.

A l'issue du délai et après avoir été déposés dans les locaux du service Action Foncière ou envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception à Monsieur le Maire, les dossiers de candidatures et les propositions chiffrées seront examinés par une Commission ad hoc, composée de 8 membres (5 pour la majorité, 3 pour l'opposition soit 1 par groupe), qu'il convient de désigner concomitamment.

C'est ainsi qu'après avoir pris connaissance de l'avis de ladite Commission, un prochain Conseil municipal statuera sur le choix définitif du candidat et le prix de vente définitif dudit bien immobilier.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **SE PRONONCE favorablement** sur le principe d'une mise en vente par appel public à la concurrence de deux propriétés communales sises impasse des Janins, cadastrées DO 286 et 287, se composant d'un terrain à bâtir et d'un tronçon de chemin de desserte à conserver, d'une surface de 113 m<sup>2</sup> et de 768 m<sup>2</sup> ;

16-6 - IMPASSE DES JANINS - TERRAIN A BATIR CADASTRE DO 286/287 - CESSIION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES D'UNE COMMISSION AD HOC

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **DIT** que le prix de vente est de 540 000 euros, au vu de l'avis rendu par France Domaine en date du 10 février 2015 ;

- **PROCEDE**, au scrutin public à main levée à la majorité absolue, à la désignation des 8 membres (5 pour la majorité, 3 pour l'opposition soit 1 par groupe) afin de composer la Commission ad hoc en charge de l'ouverture des plis.


Les groupes "Rassemblement Bleu Marine pour Antibes" et "Front de Gauche" ne souhaitant pas siéger à cette commission, se portent candidats :

TITULAIRES
Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Marguerite BLAZY
M. André-Luc SEITHER
M. Patrick DULBECCO
Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Michèle MURATORE

L'ensemble des candidats est élu à l'**unanimité** pour siéger à la Commission ad hoc en charge de l'ouverture des plis constituée pour la vente par appel public à la concurrence de deux propriétés communales sises impasse des Janins, cadastrées DO 286 et 287.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,  
  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N. 16-6 - IMPASSE DES JANINS - TERRAIN A BATIR CADASTRE DO 286/287 - CESSIION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES D'UNE COMMISSION AD HOC -

---

**Date de transmission de l'acte :** 20/04/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 21/04/2015

---

**Numéro de l'acte :** DCM1205-15 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20150410-DCM1205-15-DE

---

**Date de décision :** 10/04/2015

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public